



## 11<sup>ème</sup> journée des aidants

Comme un Français sur six, vous êtes aidant d'un parent, d'un conjoint, d'un enfant ou d'un ami malade, fragile ou vulnérable.



Vous travaillez toujours ou simplement, vous rencontrez d'autres personnes dans des réunions, dans les magasins et plus généralement dans la vie.

Votre objectif est de ne pas contaminer la personne que vous aidez ou avec qui vous vivez.

L'accord de Branche sur les **droits familiaux** signé par la CFE Énergies permet aux aidants de **bénéficier des dispositifs** en temps et obtenir des conseils par un numéro vert encore peu utilisé : **09 86 86 00 56** (France Métropolitaine). Des dispositifs de droits communs sont progressivement mis en place depuis 2020.

Cette 11<sup>ème</sup> journée des aidants nationale est consacrée au répit des aidants. Le guide AGIRC-ARCO et le guide des aidants de la Confédération CFE-CGC vous aideront à trouver des solutions. Prenez soins de vous aussi. N'hésitez pas à contacter votre représentant de l'Alliance CFE UNSA Énergies.

Dans le contexte COVID, ces dispositifs de Branche ne sont pas suffisants car certaines personnes sont plus à risques que d'autres et risquent de contracter une forme grave du virus, avec un risque d'admission en réanimation ou de décès. Les personnes concernées ont plus de 65 ans ou atteintes d'une maladie chronique ou fragilisant leur système immunitaire...

Dans plusieurs entreprises des IEG, un questionnaire d'autodiagnostic pour les salariés à destination des médecins du travail a été diffusé par les managers d'unités.

Si vous ou une personne vivant à votre domicile se trouve dans cette situation, il vous est recommandé d'être très prudents, de bien respecter le port du masque et les gestes barrières même au sein du foyer.

Votre médecin traitant est en mesure de vous établir un **certificat d'isolement** qui vous permettra de limiter vos contacts au strict nécessaire, selon la personne que vous aidez et votre vie professionnelle.